

sit dans une de ses propriétés, dont fait partie le bourg de Mocton, une église en l'honneur de saint Etienne, premier martyr, et consacra sa fortune à la fondation d'un hôpital. Le surplus, elle l'abandonna aux pauvres et s'en fit un trésor dans le ciel. Tous les serfs de ses domaines reçurent d'elle leur liberté. Quand elle eut pris toutes ces dispositions, elle résolut de se rendre auprès de Clotaire, roi des Francs, afin d'en obtenir l'autorisation de vivre dans les Etats de ce prince, tranquille et libre d'observer les saintes lois de la virginité. Elle avait surmonté les accablantes fatigues du voyage et n'était plus guère éloignée du palais royal ; à ce moment, Dieu daigna se manifester au roi dont la fille était depuis très longtemps malade, et lui dit pendant qu'il dormait : « Pourquoi t'affliger des souffrances de ta fille ? Voici qu'une de mes servantes va se présenter à toi ; son nom est Consortia. Par elle, ta fille recouvrera la santé, à la condition toutefois que tu lui accordes librement ce qu'elle te demandera. » La jeune princesse est guérie instantanément, et, continuent les Actes, Clotaire, « d'après le désir de la sainte, fait publier par ses ministres un édit dans lequel il notifie à tous que si quelqu'un a la hardiesse d'attenter contre les droits et la personne de Consortia, il encourra l'indignation du souverain. Quant à l'usage qu'elle fera librement de sa fortune, les établissements qu'elle aura fondés doivent être respectés à jamais. » Quelques années plus tard, Consorce dut encore entreprendre un voyage non moins pénible pour implorer le secours de Sigebert contre les poursuites importunes d'un puissant général franc. »

Mais, nous demandera-t-on, les rapports de Consorce avec les princes mérovingiens sont-ils conformes à l'histoire ? Au lieu de porter ses plaintes aux rois de Neustrie